

**AVIS A MANIFESTATION D’INTERET**

**AMI N°01 DG/DAF/AI/05/2021**

**SELECTION D’UN CONSEILLER JURIDIQUE**

1. L’Agence Nationale du Volontariat au Togo (ANVT) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l’autonomie financière. Elle déploie des volontaires dans les structures d’accueils sur des missions d’intérêts générales. Aujourd’hui l’agence dispose d’une base importante de structure d’accueil dans lesquelles sont déployées les volontaires. La gestion de la relation avec ces derniers devient un enjeu important pour l’agence. A cet effet l’ANVT recherche un cabinet de conseiller juridique en vue de l’accompagner et lui donner des conseils sur les questions d’ordre juridique.
2. La mission du cabinet de conseiller juridique est de :

* Accompagner et de donner des conseils à l’ANVT en matière de justice pour qu’elle reste dans la légalité ou au contraire qu’elle fasse valoir ses droits.
* Régler les contentieux que l’ANVT a avec les structures ou les autres tiers en relation d’affaires avec l’agence.
* Appuyer l’ANVT à la rédaction des actes juridiques (contrat de travail, contrat de bail, convention de partenariats, les lettres de relance et de mise en demeure
* Appuyer l’ANVT au recouvrement des créances auprès des structures d’accueil

1. L’ANVT invite à présent les cabinets répondant au profil mentionné au **point 6** du présent avis à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les personnes intéressées sont tenues de donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services (Niveau de formation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.) et les preuves relatives à ces qualifications et expériences. **Seuls les diplômes, qualifications et expériences prouvées sont pris en comptes**
2. Le présent Avis à Manifestation d’Intérêt a pour objectif d’établir une liste de candidat potentiel en vue de la consultation restreinte relative à la sélection d’un cabinet de conseil juridique
3. En outre les pièces administratives ci-après sont obligatoires pour les cabinets /bureaux d’études :

* Une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale en cours de validité ;
* Une attestation de situation fiscale en cours de validité
* Les actes d’enregistrement officiels du Cabinet ;
* Attestation de non faillite

1. Une liste restreinte d’au moins trois **(03)** et de cinq **(05)** candidats au plus présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l’autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode **« Sélection fondée sur la qualité technique et le cout »**
2. La sélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

* Le Consultant devra être une structure nationale spécialisée de type cabinet de notaire ou d’avocat ayant une expérience avérée dans le règlement des contentieux, le recouvrement des créances.

Le barème de notation y relatif, est :

* Qualifications = 30 points
* Expérience sur des missions similaires = 50 points
* Autres expériences = 20 points

1. Toute demande d’éclaircissement concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l’adresse ci-après [anvt@togoanvt.org](mailto:anvt@togoanvt.org) ou par appel téléphonique au numéro 22 25 57 07 et aux heures suivantes de 7h à 12h et de 14h30 à 17h 30. Le client répondra à toutes les demandes d’éclaircissement avant le 19 /05/2021.
2. Les manifestations d’intérêt doivent être accompagnées d’une lettre de manifestation d’intérêt dûment signée par le candidat
3. L’original et les copie de la manifestation d’intérêt doivent être placés sous plis fermé portant clairement la mention « **MANIFESTATION D’INTERET POUR LA SELECTION D’UN CABINET DE CONSEIL JURIDIQUE POUR L’ANVT »**
4. Les expressions d’intérêt doivent être déposées en trois exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies à l’adresse ci-après : **Service réception de l’Agence Nationale du Volontaire au Togo à 500 mètres de la von en face de la pharmacie Saint Joseph de bè Klikamé, A l’attention du service logistique** 232, Rue Aflao -GaKLI, Bretelle 01 BP 2801 au rez de chaussée, bureau N°01, Email : anvt@togoanvt.org **au plus tard le 19 /05/2021 à 17 h 00 mn, heures locales.**
5. PRESENTATION D'UNE OFFRE

Le dossier de manifestation d’intérêt doit contenir, a minima, les informations suivantes :

* Présentation du cabinet ;
* Expérience / Références des réalisations des projets similaires avec les preuves ;
* Autres informations pertinentes ;
* Les documents administratifs.

1. Le consultant sélectionné travaillera en mode externe